



SELARL, un outil d'optimisation fiscale via le contrat Madelin

Que se passe-t-il quand un contrat de retraite Madelin est financé par une SELARL ? Réponse...

Philippe Jean, Mathieu Lepage

Avant toute chose, il est à noter qu'un contrat de retraite Madelin est un instrument d'épargne dont l'objectif premier est la constitution d'une retraite complémentaire par capitalisation. Il doit apporter des garanties contractuelles dès la souscription sur la façon dont le capital sera transformé en rente à la retraite. Il est impératif que ces éléments soient contractuellement inventoriés dans le contrat lors de son ouverture. Un bon contrat doit apporter ces certitudes au souscripteur.

Que se passe-t-il quand le contrat de retraite Madelin est financé par la SELARL ?

Une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) fonctionne, d'un point de vue fiscal, comme n'importe quelle autre société. C'est-à-dire que la cotisation de retraite Madelin devient un élément de rémunération sur lequel des charges sociales sont payées. Jusque là, pas de grande différence par rapport à un statut classique de profession libérale en BNC. Quand le praticien investit, sa cotisation non seulement créer mécaniquement des

droits retraite supplémentaires avec son régime obligatoire, mais aussi et surtout par le système de capitalisation de son contrat retraite Madelin lui-même. Il gagne donc sur les deux plans, et cela sans compter l'économie d'impôt société générée. Cette cotisation devient un véritable levier fiscal pour la SELARL dont il maîtrise le niveau puisqu'il est seul juge de la somme qu'il souhaite investir tous les ans en fonction de sa situation professionnelle. Et c'est la flexibilité de sa cotisation qui permet à son contrat de retraite Madelin

de devenir un formidable outil de pilotage sur le résultat de sa SELARL. Le plafond déductible de la cotisation annuelle dépend exclusivement de la rémunération que la SELARL verse au praticien. Il faut donc travailler par rapport à ce plafond, qui peut varier chaque année si la rémunération fluctue, et le niveau du résultat avec.

Exemple pratique

Un confrère est installé en SELARL. Sa rémunération est de 150 000 € par an. Sa SELARL réalise un résultat de 85 000 € avant paiement de l'impôt société. Son plafond Madelin d'investissement annuel est d'environ 31 500 €. S'il investit 100 % du plafond (charges sociales incluses), son résultat avant paiement de l'impôt sera de 44 050 € au lieu de 85 000 €. L'impôt fonctionnant par tranche, ce praticien économise 11 466 € d'impôt société. Sans que cela ne change sa rémunération, la cotisation de retraite épargnée ne lui coûte réellement que 20 034 € sur 31 500 € épargnés.

Il y a donc deux manières de raisonner.

- Il pourrait laisser les choses en l'état et payer un impôt société de 18 466 € sans rien optimiser. Et sans se créer la moindre rente en dehors de celle versée par son régime obligatoire.
- Ou il pourrait, grâce à son contrat de retraite Madelin, se créer une rente Madelin importante, augmenter sa rente des régimes obligatoires et ne payer un impôt société que de 7 000 €. Quel est le meilleur calcul ? Ne rien faire ou optimiser ?

En conclusion, nous nous apercevons que le contrat de retraite Madelin, abstraction faite de ses caractéristiques techniques à vérifier, devient, quand il est financé par une SELARL, un outil formidable d'optimisation du résultat de la société et donc du montant de l'impôt société.

Attention : il peut sembler intéressant de laisser en réserve le fruit des différents résultats annuels cumulés dans la SELARL, mais il ne faut pas oublier que, même si ces réserves ont déjà supporté le paiement de l'impôt société, elles restent des dividendes non distribués qui, le jour

où le praticien souhaitera les sortir de sa SELARL, devront supporter charges sociales et impôt sur le revenu. Et quelles seront les conditions de récupération dans cinq, dix ou quinze ans ? Personne ne peut l'écrire. Nous avons tous pu constater que les évolutions à la baisse en matière d'impôts et de cotisations sociales sont rares...

Fort de ce constat, l'investissement dans un contrat de retraite Madelin financé par la SELARL devient très intéressant

Rappel sur les contrats de retraite Madelin

Un bon contrat doit impérativement garantir un taux ou un barème contractuel de conversion du capital en rente. Si le contrat ne comporte ni l'un ni l'autre dans le certificat d'adhésion, rien n'est garanti. On pourra toujours garantir la fameuse table de mortalité, mais sans taux ou barème de conversion contractuel chiffré et garanti, cette table ne sert à rien.

VOTRE DIAGNOSTIC RETRAITE ET/OU PRÉVOYANCE GRATUIT ET PERSONNALISÉ

à retourner : L'INFORMATION DENTAIRE - 40 avenue Bugeaud - 75784 Paris Cedex 16 - abon@information-dentaire.fr



Nom _____
 Prénom _____
 Adresse _____
 Code postal _____ Ville _____
 Tél _____
 E-mail _____

Je souhaite un diagnostic retraite un diagnostic prévoyance